



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JANVIER 2025

Le trente et un janvier deux mille vingt-cinq, à dix- huit heures trente minutes.
Le Conseil Municipal de Tavant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du Conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacky CORNILLAULT, Maire.

Présents : MEUNIER Chantal, TRAVAILLARD Yves, CLAVEAU Kévin, Jacky CORNILLAULT, SAURA Richard.

Absent excusé : LEVILAIN Anne-Sophie

Absents : Michel LEPAGE, ARNAULT Claude.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CLAVEAU Kévin a été désigné secrétaire de séance.

- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 29 novembre 2024,
- ✓ Budget assainissement, nouvelle redevance concernant la performance des systèmes d'assainissement collectifs
- ✓ Projet d'étude d'aide à la décision de rénovation énergétique des bâtiments recevant du public
- ✓ Validation de la charte du Parc Naturel Régional
- ✓ Proposition de la convention 2025, « Chat qu'un son toit » contre la prolifération des chats errants
- ✓ Demandes de subventions communales
 - Comice Agricole
 - Centre de formation des apprentis de la Chambre des métiers
 - Le souvenir Français
- ✓ Questions diverses :
 - Compte-rendu des réunions
 - Remise du calendrier des dates à retenir
 - Organisation des réunions de préparation brocante

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- ✓ Attribution de cartes cadeaux pour les agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année 2024.

Approbation du procès-verbal du 29 Novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 Novembre 2024 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Objet : **BUDGET ASSAINISSEMENT : NOUVELLE REDEVANCE CONCERNANT LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (Délibération N° 2025-01-001)**

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} Janvier 2025, l'agence de l'eau Loire Bretagne appliquera une nouvelle redevance concernant la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Toute personne abonnée au service d'assainissement collectif est concernée par cette redevance qui sera répercutée sur la facture d'assainissement. Particulier comme usager industriel sont désormais soumis à cette redevance dès lors qu'ils sont raccordés aux réseaux publics d'assainissement collectif.

Le montant de cette taxe pour l'année 2025 est calculé à partir de l'assiette (volume d'eau facturé) multipliée par un taux fixé par l'agence de l'eau qui s'élève à 0.28 € par m³ qui devra être de nouveau multiplié par un coefficient de modulation fixé à 0.3.

Il convient de délibérer pour l'application de cette taxe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **ACCEPTE** l'application de cette taxe à compter du 1^{er} Janvier 2025,
- ✓ **ACCEPTE** les tarifs fixés par l'agence de l'eau, soit l'assiette multiplié par 0.28 € x par 0.3 coefficient de modulation,
- ✓ **DECIDE** de sa répercussion sur les prochaines factures,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

BUDGET COMMUNE

Objet : **ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX POUR LES AGENTS COMMUNAUX A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE 2024 (Délibération N°2025-01-002)**

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2024 Monsieur le Maire a proposé l'attribution de cartes cadeaux à l'ensemble des agents communaux, ces cartes ont été distribuées sans qu'il en soit délibéré, il convient de le faire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **ACCEPTE** l'attribution de cartes cadeaux à l'ensemble du personnel communal,
- ✓ **FIXE** à 50.00 € le montant de la carte cadeau,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : **PROJET D'ETUDE D'AIDE A LA DECISION DE RENOVATION ET D'ISOLATION DE SES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ACTEE CHENE 5 » EN VUE D'ECONOMIE ENERGETIQUE (Délibération N°2025-01-003)**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du programme Actee Chène 5 visant à favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics et avec la collaboration du SIEL, il est proposé une participation au financement d'une étude complète permettant d'aider à la décision de travaux de rénovation dans les locaux recevant du public.

Plusieurs rendez-vous ont été effectué avec l'ADAC, le SIEL et le CAUE afin de déterminer les consommations et les points d'amélioration possibles.

Afin de poursuivre cette étude un dossier de candidature est à déposer pour le 19 Février 2025. Il convient de délibérer pour le dépôt de ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de répondre à l'appel à candidature du SIEIL en vue de bénéficier du financement du programme ACTEE CHENE 5 pour le lot relatif à la rénovation de ses bâtiments recevant du public,
- ✓ **S'ENGAGE** à communiquer sur le financement obtenu au titre du programme ACTEE lors des travaux,
- ✓ **AUTORISE** la FNCCR, le groupement POLE ENERGIE CENTRE et le SIEIL à communiquer sur le projet retenu dans leur communication globale,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

Objet : **VALIDATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONNAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE (Délibération N°2025-01-004)**

Le PNR doit procéder à la révision de sa charte, l'objectif étant d'obtenir le renouvellement de son classement, pour se faire il est nécessaire que les communes du périmètre procèdent à l'approbation sans réserve du nouveau projet de charte.

Il convient de délibérer sur l'approbation de cette charte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Objet : **VALIDATION DE LA CONVENTION « CHAT QU'UN SON TOIT » CONTRE LA PROLIFERATION DES CHATS ERRANTS (Délibération N°2025-01-005)**

Monsieur le Maire rappelle la signature pour l'année 2024 de la convention avec l'Association « Chat Qu'un Son Toit 86 » laquelle s'engage à capturer les chats libres dans un périmètre défini au préalable, à les transporter jusqu'au cabinet vétérinaire de son choix afin de les stériliser et de les tatouer puis de relâcher l'animal sur son lieu de capture.

L'association nous informe que 14 chats ont été récupérés par l'association sur la commune et que 3 ont été relâché en chat libre au niveau du coin Taffonneau. Le montant des frais vétérinaires s'élève pour l'association à 502.01 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée délibérante d'approuver la prochaine convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés à passer entre la commune de Tavant et l'association CQST86.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés à établir entre la commune de Tavant et l'association « Chat Qu'un Son Toit 86 » (CQST86),
- ✓ **FIXE** à 300.00 € le montant de la participation financière,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document relatif à cette décision.

Objet : **DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES (Délibération n°2025-01-006)**

Monsieur le Maire informe et propose au conseil les diverses demandes de subventions reçues en mairie :

- Le comice du monde rural de l'arrondissement de Chinon renouvelle sa demande de subvention pour l'année 2025. L'objectif des fonds récoltés est de faire découvrir l'agriculture, l'artisanat mais aussi le patrimoine rural et local. La base de la subvention est fixée à 0,10 € par habitant, soit 26.50 €.
- La Chambre des métiers et de l'artisanat sollicite la commune pour une subvention concernant les projets éducatifs envisagés, ces derniers proposent sans obliger une subvention de l'ordre de 80.00 € par jeune de la commune scolarisé au CFA, Melle Gaboriau Lucie et Mr Briend Antoine, après vérification Mr Briend Antoine n'habite plus la commune.
- Le souvenir français, association à caractère privé, dont la vocation est de veiller à l'entretien des tombes des « morts pour la France » en les réhabilitant ou en les fleurissant et aussi de faire partager le devoir de mémoire à communiquer aux plus jeunes, il sollicite une 50.00 € pour mener à bien leur action.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **ACCEPTE** de verser les sommes suivantes aux associations suivantes :
 - 26.50 € au comice du monde rural de l'arrondissement de Chinon,
 - 80.00 € à la chambre des métiers de Joué les Tours,
 - 50.00 € au souvenir Français de Champigny sur Veude.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des éventuelles commissions

Monsieur Cornillault rapporte sa réunion à la CCCVL qui se conclue par une augmentation du tarif de l'eau de 7.1 %.

Monsieur Travaillard rapporte sa réunion de la commission Finances de la CCTVV du 30 Janvier 2025 qui présente les résultats provisoires du CA 2024 ainsi que les orientations budgétaires 2025.

Il est aussi question du projet de centre aquatique de Sainte-Maure-de-Touraine pour lequel Le Maire de Sainte-Maure-de-Touraine sollicite une subvention de 200 000 € à la CCTVV.

Monsieur Claveau, rapporte sa réunion dans le cadre de la signature de la nouvelle chartre du PNR, chartre de 15 ans nécessaires au bon accomplissement des projets.

Calendrier 2025

Remise du calendrier 2025 des dates à retenir pour l'organisation et le déroulement des différentes manifestations de Tavant.

Il est déploré le manque de bénévoles pour la mise en place des événements, il est suggéré de faire un nombre moins important de manifestations pour l'année 2025, chacun doit réfléchir à ce sujet.

Brocante 2025

Les inscriptions de la brocante du 20 Avril 2025 sont lancées, déjà 25 inscrits.

La clôture des inscriptions est fixée au 24 Mars 2025.

Distribution d'affiche A4 et de flyers.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h40

Le présent procès-verbal reprenant les délibérations n° 2025-01-001 à 2025-01-006 est arrêté lors de la séance de Conseil municipal du 31 Janvier 2025.